



## ZÉPON N°5



### AGRESSION À L'ACCUEIL : RAS LE BOL !!!!!

#### Une fois de plus une fois de trop !

Le mois dernier plusieurs collègues se sont retrouvés victimes d'agression verbale mais aussi physique à l'accueil.

Notamment l'agression du 09/11/2023 particulièrement violente au SIP de Cluny (oui encore une fois SIP de Cluny).

Aggression minimisée par la cheffe de poste **Mme ROUMY** (oui encore une fois **Mme ROUMY**) mais nous connaissons déjà votre sens de l'empathie [article : San tchè, ni konpassion !!!!](#)

Une violence dont nous agents sommes les premières victimes alors qu'elle résulte de conditions d'accueil et des réformes gouvernementales iniques qui ne sont pas de notre fait.

Il n'est pas normal et encore moins concevable que le matin en arrivant pour assurer la mission d'accueil que la peur et l'inquiétude soit associées à la réception du public.

Ne nous laissons pas bernier par le DRFIP qui arrive sur ses grands chevaux au secours de la « veuve accueil » et de « l'orphelin sécurité » pour se montrer au plus près des agents.

D'une part, c'est la moindre des choses, mais d'autre part il est totalement au courant des problèmes d'accueil (évoqués notamment par vos élus dans les instances), mais surtout comme son employeur l'y oblige :

*Extrait du message de Jérôme Fournel, paru le 28 septembre 2023 sur Ulysse*

*« Je rappelle que la tolérance zéro face à toute forme d'incivilité ou d'agression, quel que soit le métier exercé, doit être la règle générale et absolue. L'accompagnement par les acteurs RH et médico-sociaux de proximité, pour les agents victimes d'incivilités ou d'agressions, demeure une priorité d'action, de soutien et de suivi pour toutes leurs démarches administratives et judiciaires, le cas échéant. Le dépôt d'un « article 40 du code de procédure pénale » en cas d'agression ou de menaces, doit être systématique. »*

Nous ne devons plus rien laisser passer !

Il faut impérativement et systématiquement faire une fiche de signalement en mettant en copie la CGT. [Lien fiche de signalement](#)

Si au niveau national, toujours dans le message de Jérôme Fournel du 28 septembre sont prévus : « un dispositif de signalement et de traitement des incivilités et des agressions, simplifié et modernisé, sera mis en place en fin d'année 2023.

Enfin, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé, pour la fin de l'année 2023, un plan de protection des agents publics face aux violences et aux menaces auxquelles ils peuvent être confrontés. ». Nous voilà en fin d'année 2023 et toujours rien !

Ici, lors du CSAL du 11 décembre 2023, **L'UNION CGT-FO-FSU a obtenu la mise place d'un groupe de travail consacré à l'accueil dans les CFP.**

**Nous ne laisserons rien passer !**

### MUTATIONS 2024 : MOUV RH OU LA CRÉATION DE NIVEAUX DE PRIORITÉ

En juin 2023, les contrôleurs stagiaires ont eu la surprise de devoir tester pour la DG le logiciel Mouv RH et donc la mise en place de règles de mutation imposées unilatéralement par la DGFIP.

Le test ayant été concluant pour la DG, lors du prochain mouvement général de mutation, Mouv'Rh et les nouvelles modalités de priorités seront imposés à tous les agents de la DGFIP.

Les priorités « dites légales », identiques à celles du code de la fonction publique, prises en compte pour la demande de mutation prioritaire sont :

- Être séparé pour des raisons professionnelles de son conjoint ou de son partenaire (liés par un pacte civil de solidarité avec production de la preuve du respect de l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts) ;
- Être en situation de handicap relevant de l'une des catégories mentionnées à l'article L. 131-8 du code de la fonction publique ;
- Exercer ses fonctions dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles ;
- Justifier du centre de ses intérêts matériels et moraux dans une des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ou en Nouvelle-Calédonie.

Désormais se rapprocher de sa ou son partenaire en union libre, de son ou ses enfants ou d'un soutien de famille pour élever son ou ses enfants ne sont plus considérés comme des motifs prioritaires.

**La CGT Finances Publiques n'a cessé de dénoncer ces reculs depuis 2020.**

La CGT Finances Publiques n'a cessé de revendiquer que soient considérés comme prioritaire les rapprochements de conjoints (mariés, pacsés sans conditions de délais, concubins) élargis aux parents isolés avec enfants à charges, ainsi qu'aux parents souhaitant se rapprocher de la résidence de leurs enfants dont ils ont la responsabilité parentale.

**Pourtant la DG a préféré rester sur ses positions**, se contentant de créer des sous priorités sur certaines situations particulières.

De ce fait, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, des priorités dites « subsidiaires » seront prises en compte pour départager les agents n'ayant pas de priorité légale.

[lien complet mouv rh](#)





## SONJÉ

### 17 NOVEMBRE 2016 GRÈVE HISTORIQUE

**Il y a 7 ans, à plus de 75 % de grévistes, les agents des finances publiques de la Martinique ont fait corps et montré qu'ils savaient s'unir et faire face à une DRFIP méprisante !**

L'ensemble des centres des finances publiques fermés, des agents mobilisés en nombre pour faire entendre le mécontentement légitime, fruit des

méthodes plus que discutables et surtout inacceptables de la directrice.

Ce coup d'œil dans le rétro est primordiale pour rappeler : que nous agents des finances publiques de la Martinique nous savons être présents volontaires et déterminés afin de défendre nos droits.

**Nous ne devons jamais l'oublier et surtout toujours nous rappeler qu'ensemble nous sommes plus fort.**

Le combat continue et chaque fois que la direction ne respectera pas les agents elle trouvera en face la CGT FIP 972.

Rejoins-nous pour faire entendre ta voix : [Lien adhésion](#)

[Mutations 2024 : les dates de la campagne](#)

[Négociations indemnitaires : DIX ANS DE DIETE... C'EST LONG !!!](#)

[Résultat Tombola 2023](#)



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 05/02/2024**

## NOU PAKA SOUSÉ CHEF !!!

Que ce soit avec les chefs de service, la direction, etc, à la CGT FIP 972 notre ligne directrice inamovible est **la défense des agents.**

Sans manquer de respect à ceux-ci, nous nous battons avec les armes qui sont les nôtres et la « sous'boulerie » n'en fait pas partie !

L'aplaventrisme, la crainte du supérieur hiérarchique ne doivent pas devenir une marque de fabrique pour les agents.

Si certains en font leur ligne de conduite au point de se montrer au service de la direction, grand bien leur fasse !

Cependant, ils ne doivent pas oublier qu'au jeu du meilleur « sousèkè » il n'y aura pas de place pour tout le monde en termes d'avancement.

Forcément, ils seront en concurrence avec leurs petits camarades, et se retrouveront avec la langue rugueuse comme seule récompense.

Monsieur le Directeur vos tentatives de division en nous comparant à la « souserie » d'autres ne marchent pas et ne marcheront pas !

L'année 2023 va se conclure et nous faisons la promesse que l'année prochaine nous reviendrons encore plus incisif, toujours au plus proche de vous.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et :

## NOU KAY BA ZÉPON ÈK PA BLIÉ



**NOU PAKA SOUSÉ CHEF**

